



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :
Jeudi 19 juin 2025 à 20 heures.

Président :
M. Gilbert BLANC, maire de Najac

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	X			
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X	Gilbert BLANC		
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu		Claude RABAYROL		
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi			X	
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance : Charles POUX
Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du Jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- Bâtiments publics : Plans de financement actualisé pour la rénovation énergétique de la Peyrade et la salle des fêtes
- Ressources humaines : Création d'un emploi non permanent

- Ressources humaines : Création de postes de saisonniers
- Urbanisme : biens soumis à Droit de Prémption Urbain

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal des modifications de l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter un point :

Urbanisme : Avenant à la convention d'Instruction des actes et documents d'urbanisme

M. le Maire soumet ces modifications au vote. Elles sont approuvées à l'unanimité.

Adoption des délibérations

35-36-37/2025 : Plans de financement actualisé pour la rénovation énergétique de la Peyrade et la salle des fêtes

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présentation Mr le maire, Gilbert Blanc

Mr le maire rappelle l'opération au Conseil afin d'acter l'engagement vers un marché de travaux sur les bâtiments de la salle des fêtes et de la Peyrade.

La mise en place d'un réseau de chauffage hydraulique sur l'ensemble des bâtiments. Ce projet d'intervention est étroitement lié au projet de chaleur biomasse pour lequel un appel d'offres de fourniture énergétique est en cours.

L'intervention sur le bâtiment de la salle des fêtes consiste en une rénovation énergétique et donne l'occasion de corriger des malfaçons sur les travaux réalisés en 2019.

L'intervention sur le bâtiment de la Peyrade consiste en une rénovation énergétique complète pour le confort des habitants et la pérennité du bâtiment.

Ce projet est étroitement lié au projet de réseau de chaleur dont à déjà pu débattre le conseil.

Cette vaste opération concerne plusieurs bâtiments d'un même quartier, communaux comme particuliers, selon les décisions prises, et ne sera réalisable que si des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation sont entrepris sur la salle des fêtes et le bâtiment de la Peyrade.

Cout total du projet : 1 014 904 €. Ce plan de financement est présenté à titre indicatif et porte sur les demandes de financement effectuées par la commune dans le cadre des futurs travaux.

Le Conseil après exposé ci-dessus ;

- Valide le projet à son stade de projet / DCE
- Valide le plan de financement prévisionnel proposé.
- Donne pouvoir au maire pour lancer la consultation des entreprises.
- Autorise le maire à solliciter l'ensemble des co-financeurs identifiés dans le plan de financement prévisionnel afin de poursuivre le développement.

Adopté à l'unanimité

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	J R S
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

38/2025: Création de poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité (secrétaire de mairie)															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
Présentation : Laurence Milliat															
Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois à temps complet et non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité Le conseil décide après avoir délibéré : - La création d'un poste d'agent administratif polyvalent pour une durée de six mois renouvelables à compter du 1 ^{er} juillet 2025, au grade de Rédacteur Territorial.															
Adopté à l'unanimité															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

39/2025 : Créations de postes saisonniers (juillet-août)

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présentation : Laurence Millat

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois à temps complet et non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : accueil à la piscine municipale, son entretien, entretien du village et des locaux communaux, la surveillance du bon fonctionnement de la station d'épuration. Le conseil décide après avoir délibéré : - La création de 6 emplois d'agents contractuels dans le grade d'Adjoint Technique pour une période de 2 mois : juillet et aout.

Adopté à l'unanimité

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)									x				

Nombre de votants :13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

40/2025 : Avenant à la convention d'instruction des actes et documents d'urbanisme

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présentation : Gilbert Blanc

Mr le maire, rappelle qu'en 2015, la communauté de commune du Grand Villefranchois étant devenue Ouest Aveyron Communauté, une convention a été signée afin de confier l'instruction des actes d'urbanismes à cette structure.

Les modalités d'organisation prévues dans cette convention initiale devant être modifiées au regard des changements intervenus depuis, notamment la dématérialisation et la modification des procédures d'instruction.

M. le maire donne pour information le nombre d'autorisations d'urbanismes traitées lors des deux années

précédentes :

	2023	2024
Déclarations Préalables	43	26
Permis de Construire	14	7
Permis d'Aménager	3	0
Certificat d'urbanisme	43	36
Total actes	103	69

Il est proposé au conseil Municipal :

D'approuver l'avenant N°1 de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. D'autoriser le Maire à signer l'avenant N°1 joint en annexe ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)									x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0														

41/2025 : DIA sur DPU

Adoptée : oui

Présentation : Gilbert Blanc

Mr le Maire sollicite du conseil qu'il se positionne sur son intention d'aliéner ou non le bien suivant soumis au droit de préemption urbain dont le relevé cadastral est présenté en annexe de cette délibération. - Vente SCI B & AJNAJAC / M r MIQUEL Cyril & Mme MIQUEL LAURENS Marie

Lieu : Rue du Bourguet à Najac Parcelles : AF 94 /95

Le Conseil Municipal de Najac, après avoir délibéré, décide de ne pas préempter ce bien.

Adopté à l'unanimité

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
----------------------------	----	----	-----	----	----	----	----	----	-----	----	----	----	----	-----

Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)									x					
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

Informations :

- Annonce de la réunion publique du 27 juin à 20h 30
- M. Guibal informe de la tenue des marchés artisanaux les 25 juillet 1^{er} et 8 août de 10h à 20h.
- M. le maire considère qu'en tant qu'électeur des sénateurs il doit l'information suivante à la population. Il ne se rendra pas à l'invitation des deux sénateurs Aveyronnais M. Anglars et M. Marc le vendredi 11 juillet en Aubrac car il désapprouve totalement leur vote le 12 juin 2025 au sénat contre la taxe Zucman qui prévoyait une taxation de 2% des 1 800 personnes en France considérées comme les « super-riches » et qui rapporterait quelques 20 milliards d'euros. Le maire ne comprend pas ce positionnement d'élus Aveyronnais où nombre d'habitants du département vivant avec des retraites ne dépassant souvent pas 1000 € par mois et des actifs et agriculteurs sous le seuil de pauvreté alors que le gouvernement annonce une série de mesures amputant le pouvoir d'achat lors de la préparation du budget 2026.

Fin de la séance de Conseil Municipal à 21h 30

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le 24/07/25.....

Le Secrétaire de séance,

Nom : Charles POUX

Signature :



Publié le : 24/07/25.....

Le Président de séance,

Nom : Gilbert Blanc

Signature :

